

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 575 005**

②1 N° d'enregistrement national :

**84 19947**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : H 02 G 7/05, 7/04.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 19 décembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 25 du 20 juin 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DELLERIE Serge.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Serge Dellerie.

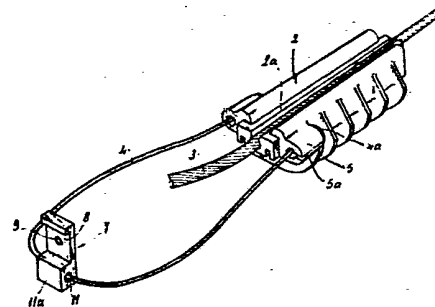
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Germain et Maureau.

⑤4 Pince d'amarrage pour câble électrique.

⑤7 Cette pince est du type comportant un corps 2 suppor-  
tant les organes de serrage 2a du câble 3 et équipé d'un  
moyen d'amarrage constitué par un lien souple ou câblette 4  
formant une boucle fermée ouvrable dont au moins une extré-  
mité 4a est fixée de manière amovible au corps 2.

Il est prévu une patte de retenue 7 apte à être liée au  
moyen souple ou câblette 4 et à un poteau par tout moyen  
approprié.



FR 2 575 005 - A1

D

**"Pince d'amarrage pour câble électrique"**

La présente invention concerne une pince d'amarrage pour  
câble électrique, du type comportant un corps supportant les organes  
de serrage du câble et équipé d'un moyen d'amarrage constitué par  
5 un lien souple ou câblette formant une boucle fermée ouvrable dont  
au moins une extrémité est fixée de manière amovible au corps.

Actuellement, les pinces de ce type sont accrochées par leur  
câblette à une console munie d'un oeil ou d'un crochet et elle-même  
fixée à un poteau par boulons ou colliers.

10 Pour supprimer toute nécessité de la présence d'une console  
sur le poteau auquel doit être amarré le lien souple, dans la pince d'an-  
crage ou d'amarrage selon l'invention, il est prévu une patte de retenue  
apte à être liée au lien souple et au poteau par tout moyen approprié.

Suivant une forme d'exécution préférée de l'invention, cette  
15 patte se présente sous la forme d'un parallélépipède rectangle aplati  
dont l'une des grandes faces rectangulaires présente, d'une part, un  
bossage présentant un perçage transversal pour le passage de la câblette  
et, d'autre part, une gorge transversale à fond plat pour le passage d'un  
collier de fixation et dont le fond comporte un trou transversal pour  
20 le passage éventuel d'un clou ou d'une vis de fixation, les cinq autres  
faces de cette patte étant planes.

Compte tenu de sa forme très simple et des faibles efforts  
mécaniques auxquels elle est soumise, cette patte peut avantageusement  
être réalisée en une matière moulable ou injectable telle qu'une matière  
25 plastique et, notamment, en polyamide.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de  
la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé repré-  
sentant, à titre d'exemples non limitatifs, une forme d'exécution d'une  
pince d'amarrage conforme à l'invention et deux modes d'utilisation  
30 possibles :

Figure 1 en est une vue en perspective ;

Figure 2 est une vue en élévation d'arrière d'un poteau illustrant  
un premier mode d'utilisation de la pince de figure 1 ;

35 Figure 3 est une vue similaire à figure 2 illustrant un deuxième  
mode d'utilisation de la pince de figure 1.

Le dessin montre l'application de l'invention à une pince d'amar-  
rage mais il est évident qu'elle pourrait être utilisée avec un autre type

de pince utilisé pour l'amarrage ou l'ancrage des câbles électriques nus ou isolés. En effet, l'invention est applicable à toute pince comportant un corps (2) supportant le ou les organes de serrage (2a) du câble (3) et équipée d'un moyen d'amarrage constitué par un lien souple ou câblette (4) formant une boucle fermée ouvrable et dont par conséquent au moins une extrémité (4a) est fixée de manière amovible au corps (2). Cette fixation amovible peut être réalisée de n'importe quelle manière connue en soi et, notamment, comme dans l'exemple illustré sur la figure 1, au moyen d'une oreille fendue (5) solidaire du corps (2) et dans laquelle la câblette (4) peut être engagée par la fente longitudinale (5a) de l'oreille (5) et dans laquelle elle peut être retenue par un embout serti sur l'extrémité considérée (4a) de la câblette (4).

Comme indiqué précédemment, ces pinces sont généralement accrochées à un poteau par l'intermédiaire d'une console présentant un oeil ou un crochet permettant l'engagement de la câblette (4). L'invention vise à permettre la suppression de la console, quel qu'en soit le type, et à autoriser l'amarrage de la pince uniquement en entourant le poteau (6) auquel elle doit être amarrée par la câblette (4). A cet effet, cette câblette (4) est liée à une patte (7) destinée à assurer la fixation de la câblette au poteau (6) longitudinalement par rapport à l'axe du poteau.

Comme le montre le dessin, cette patte (7) se présente sous la forme d'un parallépipède rectangle aplati dont l'une de ses grandes faces rectangulaires, c'est-à-dire celle de gauche sur la figure 1 et celle visible sur les figures 2 et 3, comporte une gorge transversale (8) dans le fond de laquelle est ménagé un trou traversant (9), ses cinq autres faces étant planes. L'un des bords transversaux de la gorge longitudinale (8) possède une hauteur supérieure à l'autre, de manière à constituer un bossage (11a) dans lequel est ménagé un trou traversant (11) parallèle à la gorge (8) et destiné au passage de la câblette (4), le montage de la patte (7) sur cette câblette (4) devant évidemment être effectué avant le sertissage de l'embout (4a). Cette patte (7) est destinée à permettre la liaison axiale sur un poteau (6) de la câblette (4), en interdisant tout déplacement de cette dernière le long du poteau (6), c'est-à-dire dans les sens illustrés par la double flèche (12).

Dans l'exemple illustré par la figure 2, la fixation de la patte (7) au poteau (6) est réalisée à l'aide d'un collier (13) serré sur le poteau

(6) et passant dans la gorge (8) de telle sorte que le fond de cette dernière est pris en sandwich entre le poteau (6) et le collier (13). Cette disposition est évidemment celle préconisée lorsque le poteau (6) auquel doit être amarrée cette pince est en béton ou similaire. Par contre, 5 lorsque le poteau (6) est en bois, comme illustré sur la figure 3, il est possible de lui fixer la patte (7) soit à l'aide d'un collier (13), comme illustré sur la figure 2, soit tout simplement à l'aide d'un clou ou d'une vis (14), comme illustré sur la figure 3.

10 Compte tenu des formes très simples de cette patte (7) et des efforts mécaniques relativement peu importants auxquels elle se trouve soumise en cours d'utilisation, il est possible de la réaliser en matière moulable ou injectable telle qu'en matière plastique et, notamment, en polyamide ou similaire.

15 Comme on le conçoit aisément, le prix de revient de cette patte et sa fixation à un poteau sont évidemment bien moins onéreux que ceux d'une console, quel qu'en soit le type.

- REVENDICATIONS -

1.- Pince d'amarrage pour câble électrique, du type comportant un corps (2) supportant les organes de serrage (2a) du câble (3) et équipé d'un moyen d'amarrage constitué par un lien souple ou câblette (4) formant une boucle fermée ouvrable dont au moins une extrémité (4a) est fixée de manière amovible au corps (2), caractérisée en ce qu'il est prévu une patte de retenue (7) apte à être liée au moyen souple ou câblette (4) et à un poteau (6) par tout moyen approprié.

2.- Pince d'amarrage selon la revendication 1, caractérisée en ce que la patte (7) se présente sous la forme d'un parallélépipède rectangle aplati dont l'une des grandes faces rectangulaires présente, d'une part, un bossage (11) comportant un perçage transversal (11) pour le passage de la câblette (4) avant sertissage de l'embout constituant son extrémité amovible (4a) et, d'autre part, une gorge transversale (8) à fond plat pour le passage d'un collier de fixation (13) et dont le fond comporte un trou transversal (9) pour le passage éventuel d'un clou ou d'une vis de fixation (14), les cinq autres faces de cette patte (7) étant planes.

3.- Pince d'amarrage selon la revendication 2, caractérisée en ce que la patte (7) est réalisée en une matière moulable ou injectable telle qu'une matière plastique comme le polyamide.

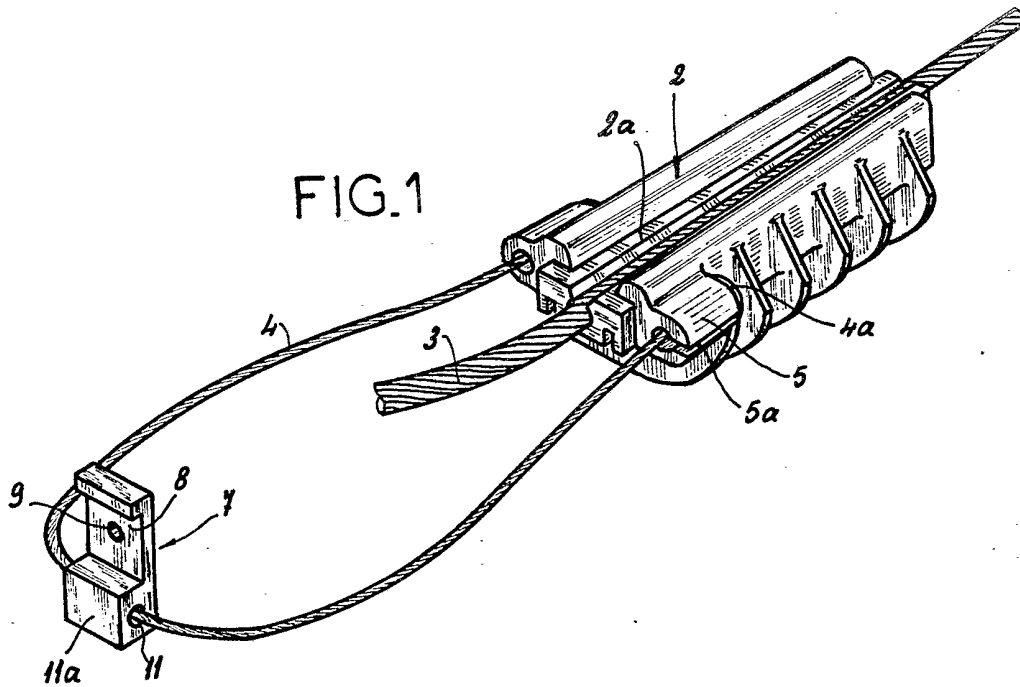


FIG. 2

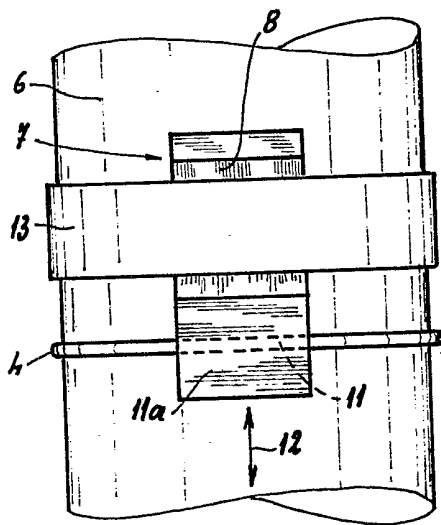


FIG. 3

